

Conditions générales de vente applicables aux formations • Philips France Commercial

1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de formation ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Philips fournit des prestations de formation. Philips peut y apporter toute modification qu'il estime nécessaire, à tout moment. Le cas échéant, Philips informera tout participant à une formation n'ayant pas encore eu lieu au jour de modification des conditions générales

2 - INSCRIPTIONS

- 2.1 Toute demande d'inscription doit être adressée par téléphone ou par écrit à l'Institut de Formation Médicale, tel qu'indiqué sur le devis ou la brochure d'information communiquée par Philips.
- 2.2 Les demandes d'inscription par téléphone ne donnent lieu qu'à réservation provisoire. Elles n'acquiescent un caractère définitif qu'à compter de la réception par Philips d'un bulletin d'inscription dûment complété et signé ou d'une commande écrite signée comportant le nom du participant, le titre, la date et le prix du cours, le nom, l'adresse et le cachet de la société ou de l'organisme à facturer.
- 2.3 En signant le bulletin d'inscription ou la commande, le participant reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de formation et déclare y adhérer sans réserve.
- 2.4 L'inscription sera considérée comme définitive dès l'envoi d'une convocation par Philips au participant.
- 2.5 Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles.

3- DÉROULEMENT DU STAGE

- 3.1 Les dates, les horaires et la durée de la formation sont communiqués dans les brochures d'information éditées par Philips. Philips se réserve la possibilité de reporter la date de la formation.
- 3.2 Les supports de cours remis par Philips sont compris dans les frais de participation.
- 3.3 Philips se réserve le droit de modifier ou d'adapter le programme des stages en fonction de l'évolution de la technologie.

4- PRIX DES STAGES

- 4.1 Les prix couvrent les frais d'animation et la fourniture des supports de cours, ainsi que les frais d'hébergement et de restauration pour les stages en option résidentielle.
- 4.2 Les prix figurant sur les brochures d'information ont un caractère indicatif et à ce titre sont susceptibles d'être réajustés unilatéralement par Philips.
- 4.3 Les prix communiqués trente (30) jours avant le déroulement du stage de formation sont fermes et non révisables et sont indiqués toutes taxes comprises.

5- CONDITIONS DE PAIEMENT

- 5.1 Le paiement s'effectue par virement à réception de facture, ou par mandat administratif pour les établissements publics.
- 5.2 Toute somme non payée à l'échéance conformément à l'article 5.1 sera majorée de pénalités de retard s'élevant à trois fois le taux d'intérêt légal (plus taxes) en vigueur à ladite date, sans préjudice de tous dommages et intérêts. S'ajoutera aux pénalités de retard l'indemnité globale et forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, hors champ de la TVA, telle que prévue par l'article D 441-5 du code de commerce.

6- ANNULATION

- 6.1 Philips se réserve la possibilité d'annuler un stage dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant ou pour toute autre raison, notamment d'ordre logistique, et s'engage à en informer les personnes inscrites avant la date prévue du stage.
- 6.2 Toute demande d'annulation par le participant doit être notifiée par écrit à Philips.
- 6.3 L'inscription annulée par le participant moins de 5 jours ouvrés avant le début du stage, quel qu'en soit le motif, donnera lieu à une facturation totale de la prestation annulée.
- 6.4 Toute annulation du participant intervenant entre 15 jours ouvrés et 5 jours ouvrés avant le début du stage donnera lieu à une facturation de 40% du prix de la prestation annulée.

6.5 Philips s'engage à maintenir les dates des formations planifiées. En revanche, Philips ne peut garantir ses clients contre la force majeure, lorsqu'elle prive le ou les intervenants de sa/leur possibilité d'animer (décès d'un proche, inspection d'une autorité, convocation au ministère, etc.) et que le ou les formateur(s) suppléant(s) n'est/ne sont pas disponible(s). Dans cette hypothèse, Philips s'engage à vous contacter personnellement et à vous proposer une/des nouvelle(s) date(s) de formation.

6.6 Philips se réserve la possibilité de modifier le format ou les modalités de dispensation des formations si cela s'avérait nécessaire et compatible avec, notamment pour motif sanitaire ou en vertu de directives gouvernementales en ce sens.

7- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE-CONFIDENTIALITÉ

- 7.1 Le participant s'engage à respecter la confidentialité attachée aux informations internes à Philips quel qu'en soit le support.
- 7.2 Philips conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle attachés aux informations communiquées à l'occasion des stages et aux supports de cours.
- 7.3 Toute captation, reproduction, modification ou divulgation à des tiers, pour quelque raison et sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie des informations obtenues à l'occasion du stage, est interdite sans l'accord préalable exprès de Philips.

8- LIMITATION DE RESPONSABILITE

- 8.1 Le participant reconnaît que pour certains stages, un niveau de connaissances ou une expérience technique particulière peuvent conditionner l'assimilation satisfaisante de l'enseignement dispensé.
- 8.2 Le participant dégage Philips de toute responsabilité pour le cas où le stage de formation ne répondrait pas à ses attentes.
- 8.3 Philips se dégage de toute responsabilité concernant les coûts et dommages directs ou indirects consécutifs à l'annulation d'un stage ou à son report à une date ultérieure.

9- DIVERS

- 9.1 Force majeure : les obligations des parties sont suspendues en cas de force majeure. Sont notamment considérées comme cas de force majeure toutes les situations imprévisibles, irrésistibles et extérieures aux parties telles que définies par la jurisprudence française.
- 9.2 Renonciation : le fait pour Philips de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des présentes stipulations ne signifie pas que Philips y renonce définitivement.
- 9.3 Droit applicable - Attribution de juridiction : les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Les parties s'engagent, en cas de difficultés dans l'exécution du contrat et préalablement à toute procédure judiciaire, à rechercher un règlement amiable à leur différend. Pour tout litige susceptible de survenir en rapport avec les présentes conditions générales, attribution expresse de juridiction est faite aux Tribunaux de Nanterre, y compris en matière de référé et de pluralité de défendeurs.
- 9.4 Les informations des participants, telles que leurs noms et coordonnées, dont Philips est destinataire, font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des stages de l'IFM et sont conservées pendant une durée de 6 ans. Conformément à la législation en vigueur relative à la protection des données personnelles, et notamment au règlement européen 2016/679, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, ainsi qu'un droit d'effacement et d'opposition pour des motifs légitimes aux informations les concernant, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à : **privacy@philips.com**.

PHILIPS FRANCE COMMERCIAL
33, rue de Verdun – CS60055 – 92156 Suresnes Cedex France
Tel. 033 (1) 47 28 10 00, www.philips.fr

S.A.S.U. au capital de 3 100 000 €, R.C.S. Nanterre 811 847 243

